

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 02/2026 : Site de la voirie – Demande d'un crédit de construction pour les travaux de rénovation de la chaufferie bois, du réseau thermique du nouveau dépôt et vestiaires du football, ainsi que pour l'isolation du sous-sol du bâtiment « Voirie 3 »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Paola Pache, Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Richard Golay, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 02/2026 lors de sa séance du 21 avril 2026. Monsieur Paul Habfast était excusé et non remplacé.

Madame Marisa Dürst, Municipale, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Madame Dürst présente le préavis modifié avec l'adjonction d'un 3^{ème} accumulateur et la certification « QM Mini ».

La Municipalité demande un crédit de construction de CHF 711'000.-.

Discussion générale

Les commissaires saluent cette nouvelle variante qui présente une nette amélioration avec cet accumulateur de 8'000 litres ce qui permettra d'éviter que la chaudière ne redémarre trop souvent.

Au niveau des frais supplémentaires, ils sont liés aux recommandations du système de qualité « QM Chauffages au bois » exigé par le Canton du fait de la localisation de l'installation.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 8 voix pour que la Cofin a accepté le préavis no 02/2026 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'octroyer un crédit de construction de CHF 711'000.- relatif aux travaux de rénovation de la chaufferie du site de la voirie, du réseau thermique alimentant les vestiaires de football et le dépôt forêt, ainsi que pour l'isolation du sous-sol du bâtiment.

Epalinges, le 21 avril 2026

Sandy Warth

Président de la COFIN

